

Contact adhérents

Compte Rendu de la CAPN n°1 du 27 septembre 2018

La CAP est présidée par François TANGUY, nouveau chef de Chef de Service RH depuis le 24/09/2018.

Il indique que 3 catégories de sujet seront abordées :

- les affectations AGFiP/AFiP,
- le recours d'un AFiP sur l'évaluation professionnelle,
- les discussions sur le document "points de repère" transmis aux OS.

A titre liminaire, le SNCDFiP a souligné dans sa DL plusieurs points d'insatisfaction, les attentes nombreuses du corps et son regret concernant le caractère étroit des promotions AGFiP CN, AGFiP 1C (voir DL en PJ).

En réponse à la DL du SNCDFiP, le Président a apporté les réponses suivantes :

Il comprend qu'il y a 3 préoccupations

- la situation du corps : il entend les messages sur la visibilité des carrières, il approfondira les discussions sur le corps.

Il estime toutefois que tous les parcours ne sont pas interchangeables, pour lui, exercer toutes les missions n'est pas forcément une bonne chose.

- le fonctionnement de la CAP: il souhaite avoir des échanges nourris avec les élus de la CAP1 et il reconnaît que les documents sont tardifs.

- la situation de la DGFIP : il ne faut pas réviser trop fréquemment les priorités, il faut avoir des points de repère sur les priorités principales et il comprend le besoin du réseau d'avoir un cap avec des marges de manœuvre mais aussi des valeurs de responsabilisation de nos cadres dirigeants.

Il ne reconnaît pas le terme de chantage avec les cadres dirigeants.

Mme PELATA complète les propos du Président en indiquant que la direction générale fait le maximum pour donner la visibilité sur la CAP.

Cette CAP a seulement vocation à compléter la CAP du 1^{er} semestre 2018, M. MAGNANT l'avait d'ailleurs indiqué précédemment.

Elle précise que cela ne veut pas dire qu'il n'y aura plus de nominations 1ère classe. En effet, les nominations 1ère classe sont plutôt réservées, sauf exception, à une expérience réussie sur un 2^{ème} poste de n°1. Mais clairement, tout le monde ne finira pas 1^{ère} classe. Elle rappelle que l'indiciaire est très important et peu de hauts fonctionnaires finissent en HEE.

NOTRE COMMENTAIRE: La carrière AGFiP est désormais limitée sur deux grades au lieu de 3, ce qui est très limité pour des cadres dirigeants.

M. TANGUY a indiqué que la prochaine CAP aura lieu en décembre 2018.

1) concernant les mouvements AFiP/AGFiP et les promotions AGFiP :

M. TANGUY indique qu'il y a eu 6 promotions en 2018 mais 2 promus ont pris leur poste en 2018, donc au total 8 promotions au titre de 2018.

Un tableau sera fourni. Le modèle GPEEC prévoit entre 8 et 12 promotions par an. La fourchette est donc basse pour 2018 car aucune autre promotion n'interviendra cette année.

La cartographie des agences comptables réalisée par CE devrait être mise à jour. M. TANGUY en prend note.

NOTRE COMMENTAIRE : le SNCDFiP est intervenu sur le reclassement permanent de certaines agences comptables (exemple OPERA), qui ne conduit pas à donner de la visibilité aux cadres.

Mme PELATA précise qu'il y a 2 nominations de femmes n°1 dans le cadre de l'équilibre du corps.

M. TANGUY revient sur les AGFiP chargés de mission indiqués dans le mouvement et compare les particularités de ces deux mouvements.

Promotions AFiP/AGFiP :

Le vivier principal actuel est le tableau DIR DEP 2009/IP95 mais la direction générale ne s'interdit pas de revenir sur les promotions antérieures ni sur des promotions postérieures (ce dernier cas n'a jamais été fait pour l'instant par la DG). Il n'y a pas d'automatisme ni de règle de l'ancienneté.

Mme PELATA revient sur la nouveauté dans le parcours AFiP avec deux types de rendez-vous avec chaque AFiP qui seront mis en place par RH :

- entretien au terme de 5 ans d'activité d'AFiP car en principe on reste 10 ans dans le grade,
- pour le tableau cible de la promotion AGFiP (DIR DEP 2009/IP95), entretien en centrale préparé avec avis du directeur et avis du délégué.

Sélection AFiP 2019 :

74 candidats dont 60 en nouvelle présentation, 7 candidats des précédentes sélections (sur 12 candidats) et 7 candidats de la sélection de l'année précédente

2) concernant le recours sur l'évaluation professionnelle 2017 (gestion 2016) d'un AFiP

S'agissant d'un cas personnel, nous ne l'évoquerons pas dans ce compte rendu.

Mme PELATA indique que la cotation en 4 groupes des AFiP/AGFiP est désormais supprimée. En effet, cette information n'est pas regardée par la DG qui s'attache plus aux appréciations littérales.

Le bureau RH1B a fourni des statistiques sur les évaluations de 2017 sur activité 2016, et de 2016 sur activité 2015, deux campagnes entièrement closes.

Le résultat est résumé ci-dessous :

Avant / après	nombre de baisses
niveau 3 / niveau 2	51
niveau 4 / niveau 2	19
niveau 4 / niveau 3	30
Total Résultat	100

3) concernant les discussions sur le document "points de repère"

Mme PELATA revient sur le projet de document « points de repère » établi par le groupe de travail souhaité par le directeur général. Elle indique que le directeur général a fait le choix de n'avoir que des AGFiP dans ce groupe de travail mais bien entendu, le travail sera prolongé avec les AFiP.

Le directeur général ne souhaite pas avoir une doctrine d'emploi mais des points de repère pour les AFiP/AGFiP. Le schéma en annexe reflète la réalité aujourd'hui du corps. Mme PELATA a indiqué aussi que ce document doit resserrer les liens entre le réseau et RH.

NOTRE COMMENTAIRE : Même si ce document est d'un certain intérêt et que nous l'avons réclamé à de nombreuses CAP depuis 4 ans, il est dommage que ce document ne fasse pas l'objet d'une discussion préalable avec les OS en groupe de travail comme tous les autres sujets alors qu'il introduit de nouvelles règles de gestion ! Nous vous invitons à réagir sur ce document joint à ce compte rendu.

Voici quelques points évoqués par les CAPistes et les réponses apportées par RH :

- place et contenu de la partie valeurs : diffusion limitée au corps des AFiP et besoin pour les extérieurs,
- condition à la nomination AGFiP: apte à gérer l'ensemble des fonctions du grade,
- peu d'évocation des missions de comptables,
- formation: plan managérial ministériel en cours,
- accompagnement des conjoints: pas facile mais la DG y arrive au chausse pied,
- mobilité externe : développements peu suffisants,
- présentation au réseau et mise à jour de ce document.

Après avoir évoqué des situations très précises de collègues qui l'ont souhaité, le SNCDFiP a voté POUR les mutations et tableau d'avancement AFiP/AGFiPCN ainsi que sur la révision de l'évaluation .

Le SNCDFiP était représenté par Philippe RIQUER, Guylaine ASSOULINE et Sylvie SIRE.
